



Ville de
Bassens

INSCRIPTIONS
JUSQU'AU

11 DÉCEMBRE 2020

CONCOURS DE DÉCORATIONS



3 ENFANTS
SONT LES BIENVENUS
dans le jury

à partir de 6 ans et
accompagnés d'un parent

Renseignements au
05.57.80.81.46

DE NOËL 2020

PASSAGE DU JURY ENTRE LE 14 ET LE 21 DÉCEMBRE

- 3 CATÉGORIES : maison, balcon, commerce/espace public
- Les décorations de FABRICATION ARTISANALE et composées d'éléments naturels seront favorisées



Ville de
Bassens

Comment concourir :

Inscription :

Chaque candidat devra s'inscrire auprès de la mairie avant le 11 décembre 2020 en fournissant de manière précise nom, prénom et adresse, la catégorie concernée, ainsi que le moyen de contact de son choix (au moyen du coupon ci-dessous, ou par email, ou par courrier). Les candidats pourront également participer à des concours du même type, organisés par d'autres institutions.

Trois catégories / Chaque participant peut concourir dans une seule des catégories suivantes :

- **Maison décorée** : décoration sur la maison ou dans le jardin, visible depuis la rue.
- **Balcon décoré** : quel que soit l'étage, un seul balcon par candidat (bien préciser la localisation du balcon), visible de la rue.
- **Commerce, bâtiment public, associatif** : vitrine de la structure.

Critères de notation :

L'ensemble de la présentation (dont la propreté du site) sera pris en considération. Le jury se réserve le droit de disqualifier, de ne pas noter un participant dont la présentation ne respecterait pas un minimum de propreté et d'esthétique, ne participant pas à l'embellissement de la ville.

Les décorations artisanales, décorations naturelles telles que le sapin, le houx, les décors «faits maison» seront privilégiés. Les participants peuvent fournir, sur papier libre, les informations/précisions quant à leurs efforts en terme d'économie d'énergie et d'utilisation de matériaux naturels ou de récupération. Le jury pourra attribuer 1 point «bonus» pour ce critère.

Le jury établira une grille d'évaluation par catégorie selon les critères suivants :

- Esthétique de l'ensemble (10 points)
- Créativité / originalité (5 points)
- Utilisation d'éléments naturels (5 points)
- Possibilité d'obtenir 1 point «bonus» économie d'énergie

Le respect de ces critères est indispensable pour l'obtention d'un prix.

Appréciation du jury :

Le jury composé d'élus, d'habitants adultes et enfants, et de techniciens de la ville sera présidé par le Maire ou son représentant dont la voix, sera, en cas d'égalité, prépondérante et sans appel. Le jury visitera chaque site pendant la période du 14 au 21 décembre 2020. Une fois le palmarès établi, un temps convivial de remise des prix sera proposé aux participants (date communiquée ultérieurement). La dotation du concours s'élève à 750€ répartie en fonction du classement et du nombre de participants.

Renseignements et inscriptions : Service Communication Animations Jumelage
Tél : 05.57.80.81.46 / communication@ville-bassens.fr



Bulletin d'Inscription concours des décorations de Noël 2020

**à retourner au Service Communication Animations Jumelage de la Mairie
avant le 11 décembre 2020 (aucune inscription ne sera prise après ce délai).
Par téléphone : 05 57 80 81 46 - Par email : communication@ville-bassens.fr**

Nom / Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Email _____

Je désire concourir dans la catégorie (**cocher la case correspondant à votre choix**) :

- Maison décorée Balcon décoré Commerce, bâtiment public, associatif

J'accepte (**cocher selon votre souhait**) :

- Que des photos soient prises par la ville de Bassens en vue d'une éventuelle exposition.
 Que la ville de Bassens conserve mes coordonnées pendant 5 ans afin de recevoir les actualités liées au concours des décorations de Noël 2020 et suivants.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement.

Fait à Bassens le

Signature,